

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p>REÇU LE 13 DEC. 2019</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Alain AUBERT à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Marie-Ange KOFFEL à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Yvelise MONTANE</p>	
<p><b>N° 4642</b></p> <p><b><u>OBJET</u></b></p> <p><b>SDEHG</b> <b>Enveloppe annuelle</b> <b>pour travaux</b> <b>urgents 2020</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.</p> <p>Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de <b>10 000 €</b> ;</li> <li>• <b>Charge</b> Monsieur le Maire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;</li> <li>• de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;</li> <li>• de valider la participation de la commune ;</li> <li>• d'assurer le suivi des participations communales engagées.</li> </ul> </li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.</li> <li>• <b>Précise</b> que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.</li> </ul>

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :

13 DEC. 2019

Affiché

le :

16 DEC. 2019

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 12 décembre 2019

**Le Maire,  
Alain PACE**

